

La Métropole Aix-Marseille-Provence mise sur le biométhane avec Waga Energy

La Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à Waga Energy la valorisation du biogaz de l'installation de stockage de déchets d'Aix-en-Provence. Waga Energy construira sur le site une unité de production de biométhane et plantera une centrale photovoltaïque pour l'alimenter.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et Waga Energy, spécialiste en production de biométhane sur les sites de stockage de déchets, ont signé un contrat pour produire du biométhane sur l'installation de stockage des déchets de l'Arbois, située sur la commune d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Ce contrat fait suite à un appel d'offres lancé par l'institution et remporté par Waga Energy.

Dans le cadre de ce projet, Waga Energy va financer et construire sur le site une unité d'épuration utilisant sa technologie brevetée WAGABOX®, pour valoriser le biogaz émis par les déchets sous forme de biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel fossile. L'unité WAGABOX® sera mise en service en 2026 et exploitée par Waga Energy pendant une durée initiale de 16 ans. À la demande de la Métropole, l'unité sera alimentée en électricité par une centrale photovoltaïque d'une puissance de 1 mégawatt crête (MWc), également construite et exploitée par Waga Energy sur le site de l'Arbois.

L'unité WAGABOX® produira 55 GWh de gaz renouvelable par an, soit la consommation d'environ 9 000 foyers. Sa mise en service évitera l'émission d'environ 15 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an dans l'atmosphère¹, en réduisant le recours au gaz naturel fossile.

La production de biométhane sera injectée directement dans le réseau de GRDF et vendue par Waga Energy à un énergéticien dans le cadre d'un contrat d'achat privé (*Biomethane purchase agreement*, ou BPA) conclu jusqu'en mars 2043. L'énergéticien achètera également les Certificats de production de biogaz (CPB), émis dans le cadre du nouveau dispositif de soutien à la production de biométhane instauré par la loi Climat et Résilience de 2021. Les revenus générés par la vente du biométhane et des CPB seront partagés entre Waga Energy et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans le cadre de ce projet, Waga Energy va également prendre en charge, dès le mois de mars 2025, l'exploitation du réseau de collecte du biogaz du site de stockage de déchets de l'Arbois, et celle des trois moteurs qui le valorisent actuellement sous forme d'électricité. Le remplacement des moteurs par l'unité WAGABOX® permettra par la suite d'accroître la production énergétique et de fournir une énergie locale et renouvelable pouvant être aisément stockée et transportée grâce aux infrastructures gazières existantes.

Géré par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le site de stockage de déchets de l'Arbois peut traiter jusqu'à 115 000 tonnes de déchets par an selon le dernier arrêté préfectoral de 2024.

¹ Estimation basée sur la méthodologie définie par la réglementation européenne RED II (Renewable Energy Directive 2) en utilisant le facteur d'émission d'une unité WAGABOX® standard certifiée ISCC (International Sustainability and Carbon Certification).

Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, souligne : « Avec cette nouvelle unité de production de biométhane, la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit son ambition de produire une énergie verte, plus respectueuse de l'environnement. Cette initiative s'inscrit aussi dans une logique d'économie circulaire puisqu'elle permet de valoriser des déchets qui se transforment en source d'énergie précieuse pour notre territoire et ses habitants. La production d'énergie sur notre territoire tout en préservant notre environnement constitue aujourd'hui un enjeu prioritaire ».

Mathieu Lefebvre, président-directeur général de Waga Energy, affirme : « C'est une grande fierté pour nous d'avoir été choisis par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour réaliser cet ambitieux projet d'injection de biométhane sur le site de stockage des déchets de l'Arbois. En couplant l'unité WAGABOX® à une centrale photovoltaïque, nous continuons à innover au service de la lutte contre le réchauffement climatique, en améliorant l'autonomie énergétique et la performance environnementale de nos installations. Grâce à ce projet précurseur, les habitants du territoire vont pouvoir consommer d'importants volumes de gaz renouvelable produits localement, à partir de leurs déchets ».

À propos de Métropole Aix-Marseille-Provence

Composé d'espaces agricoles, urbains et industriels, la **Métropole Aix-Marseille-Provence regroupe 92 communes** sur un territoire de 3 148 km². Elle constitue ainsi la plus vaste métropole de France : quatre fois le Grand Paris et six fois le Grand Lyon. Au travers de compétences stratégiques et structurantes, qui transforment le quotidien de 1,8 million d'habitants, l'institution a placé la protection environnementale et la transition énergétique au cœur de ses priorités. Le traitement des déchets ménagers et la collecte sélective des emballages sont des éléments essentiels de cette politique vertueuse.

<https://ampmetropole.fr>

À propos de Waga Energy

Fondée en 2015, Waga Energy produit du biométhane à prix compétitif en valorisant le gaz des sites de stockage des déchets grâce à une technologie d'épuration brevetée appelée WAGABOX®. Le biométhane produit est injecté directement dans les réseaux de distribution du gaz qui alimentent les particuliers et les entreprises, en substitution du gaz naturel fossile.

À la date de ce communiqué, Waga Energy exploite 30 unités de production de biométhane en France, en Espagne, aux Etats-Unis et au Canada, représentant une capacité installée de 1,4 TWh/an. 18 unités sont en construction en France, en Italie, au Canada et aux États-Unis. Chaque projet engagé par Waga Energy contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. Waga Energy est cotée sur Euronext Paris (EPA : WAGA).

www.waga-energy.com

Contacts presse

Waga Energy

Anne-Gaëlle Fonthieure
Attachée de presse
06 11 70 69 74
media@waga-energy.com

Métropole Aix-Marseille-Provence

Anthony Giordano
07 63 92 52 28
anthony.giordano@ampmetropole.fr